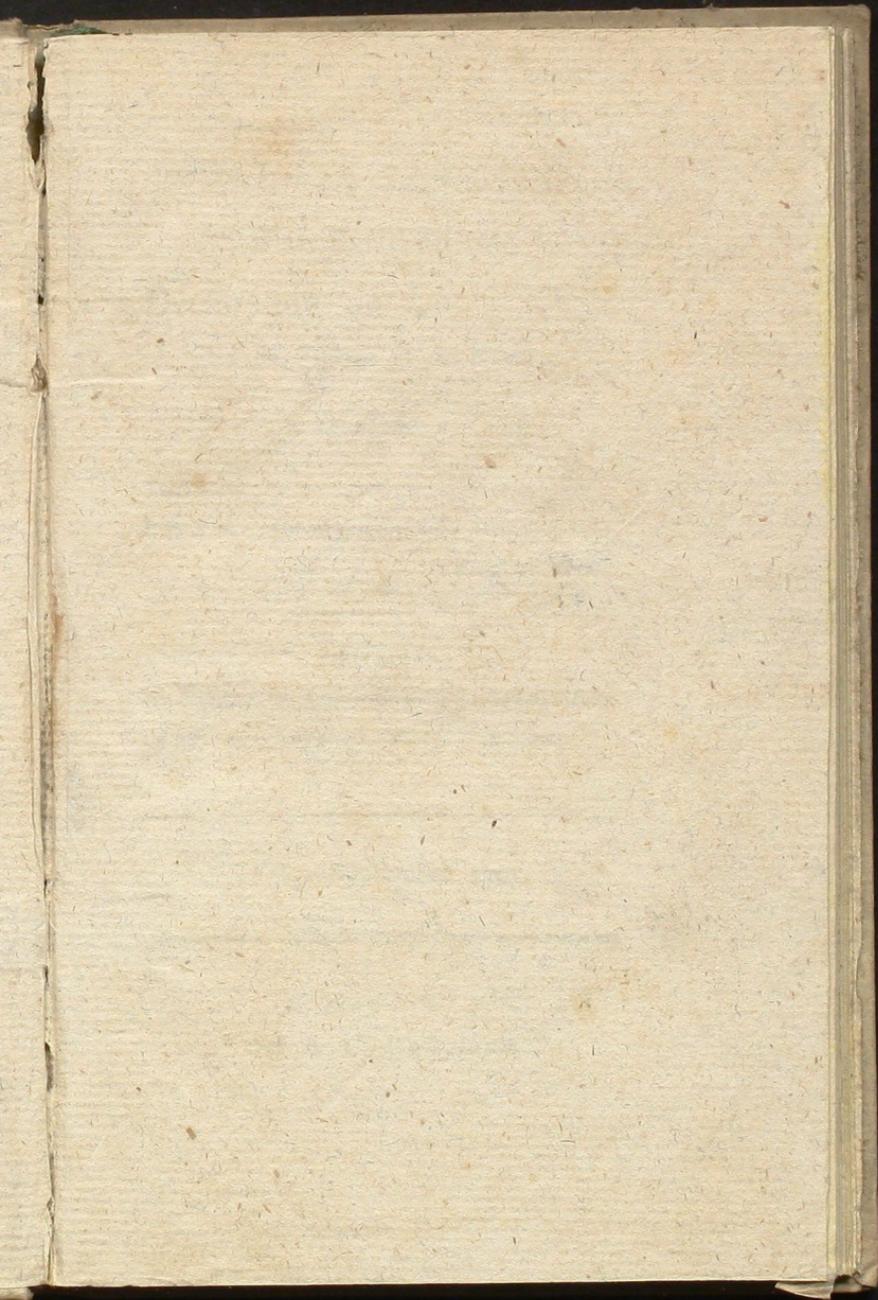


AB

22 ¹⁴
L
k, 12



Examen impartial
d'un Ecrit intitulé,
Déclaration de Louis XVIII.
Roi de France et de Navarre.

Telephus et Peleus, cum pauper et exul uterque,
Rejicit ampullas et sesquipedalia verba.

HORAT. art. poet.

Imitation.

Un Roi pauvre et proscrit s'exprime sans enflure,
Le sort, en l'abaissant, le rend à la nature.

Le 15. Septembre 1795.

A Hambourg
chez B. G. Hoffmann.



Rechnung
der
Erlöse des Jahres 1841
für die Lehrer & die Lehrerinnen

Die Erlöse sind in drei Klassen eingeteilt
1. Die Erlöse der Lehrerinnen
2. Die Erlöse der Lehrer
3. Die Erlöse der Lehrerinnen & Lehrer

Die Erlöse sind in drei Klassen eingeteilt
1. Die Erlöse der Lehrerinnen
2. Die Erlöse der Lehrer
3. Die Erlöse der Lehrerinnen & Lehrer



2401

Mon Patriotisme et mon expérience
m'entraînent, et me font un devoir
indispensable de donner mon opinion
sur l'écrit pseudonyme qui m'est
tombé dans les mains, et que je regarde
comme une pièce dangereuse, dans
quelqu'esprit qu'elle ait été composée.

Je ne joue plus aucun Rôle dans la
révolution Française, mais ni la pro-

scription, ni les calomnies ne m'empêcheront d'être Français, je porte partout ce signe ou de réprobation, ou de gloire, et jusqu'à mon dernier soupir je fais des vœux pour le bonheur de ma patrie, et je donnerai toujours mes avis, même sans être consulté, à ceux qui peuvent ou l'opérer, ou le détruire, parceque mon cœur et mon esprit sont continuellement tendus sur cet objet.

Jusqu'au titre qu'on donne dans cette Déclaration au Prince, dont le nom la rend importante, est une mala-

dresse dangereuse. Louis XVI. avait été proclamé *Roi de Français*, ainsi le vieux titre *de Roi de France et de Navarre*, bien moins noble, choque l'opinion publique, qui doit être respectée, et faire loi, lorsqu'elle est sanctionnée par la volonté de vingt cinq millions d'êtres libres, qu'il faut commencer par persuader, pour pouvoir arriver à les gouverner.

Il faut parler aux Français la nouvelle langue qu'ils se sont faite, car ils n'entendraient plus l'ancien langage

qu'ils ont proscrit. De tout tems les mots ont gouverné les choses.

Cette déclaration et la catastrophe de Quiberon sont deux mauvaises avant-gardes pour la conquête de la France. La Convention Nationale leur oppose le bannissement perpétuel des émigrés et les Assemblées Primaires, escortées des Assemblées Militaires-délibérantes. Il y a peut-être autant de maladresse dans ce parti, au moins y a-t-il de l'injustice et de la violence.

L'acceptation de la nouvelle Constitution sera forcée et précipitée. Ce moyen tyrannique de faire cesser la révolution perpétuera l'esprit révolutionnaire. Il faudrait, ce qui sera un jour le fruit du malheur, que tous les partis se rapprochassent, et vinsent s'éteindre dans la Monarchie Constitutionnelle.

C'est au Prétendant légitime à la couronne de France à faire les premiers pas vers cette réunion, parcequ'un homme seul doit être plus sage que la multitude, et que celui qui veut gou-

8
verner doit donner l'exemple de la
raison.

Ce Prince, intéressant par ses malheurs et par ceux de son auguste maison; ce Prince, que sa naissance appelle, ainsi que ses lumières et son expérience, à ramener la Nation Française de l'anarchie d'une démocratie éffrenée à la legitime autorité d'une Monarchie Constitutionnelle; ce Prince, qui a été jusqu'à present le jouët de la fallacieuse politique des cours, lesquelles, en ayant l'air de soutenir sa cause, ne l'ont jamais franchement

reconnu ni comme Régent, ni comme
Roi;

Ce Prince qui ne peut remonter sur
le trône de ses pères, que lorsque la
satiété des crimes, le dégoût d'une
fausse liberté, le retour à la raison, et
l'amour du peuple français, auront
rétabli ce trône renversé et auront
anéanti les monstres qui se gorgent de
jouissances criminelles, et nagent dans
un bain de sang Français;

Ce Prince, si mal servi par des
courtisans et des prêtres, qui proscri-



vent en son nom, même avant qu'il regne, des familles distinguées par leur constant dévoüement à ses ancêtres et à son infortuné frère, qui exigent des démissions des principaux Officiers de la Couronne, dont la famille entière a expiré sur l'échaffaud, qui eux-mêmes supportent l'exil et la misère pour prix de leur attachement à la royauté;

Ce Prince, pour lequel tous les bons français doivent réunir leurs vœux et leurs esperances, parcequ'ils doivent s'attendre que son patriotisme se sera

éclairé à l'école de l'infortune, qui doit avoir suffisamment brisé ses préjugés;

Ce Prince est écarté du cœur des Français raisonnables et du trône par l'active calomnie qui fait circuler sous son nom des écrits fabriqués pour lui nuire, écrits que son amour pour sa patrie, son expérience, sa prudence et son intérêt doivent l'engager à désavouer.

On a jugé qu'en égarant ses premières démarches, ou en lui en sup-

posant d'imprudentes, on aliénerait de lui et une partie de ses partisans les plus fidèles, et la majorité d'une Nation fière de ses droits, qu'elle a établis par des excès et par des victoires.

On a fait circuler en son nom des lettres au Prince de Condé, au Pape, à l'archevêque de Paris, à Mousnier, à l'Electeur de Trèves, qu'il ne peut jamais avoir écrites dans la position où il se trouve.

De tous ces écrits pseudonymes le plus dangereux pour lui, et par con-

sequent le plus malin de la part de ceux qui le lui attribuent est certainement cette Déclaration, qui n'est datée de nulle part, mais qui parait écrite *dans le mois de Juillet 1795.*

C'est rendre service à ce Prince que d'examiner très sévèrement cette piece, 1^o pour garantir les malheureux émigrés des folles esperances que perpetuent leurs dangereux préjugés, appuyés sur l'autenticité qu'ils supposent à cette Déclaration. 2^o pour faire circuler, surtout en France, son contrepoison,

afin de la rendre moins nuisible aux justes droits de ce prétendant légitime.

Il a besoin de joindre à la légitimité de ces droits le consentement d'un peuple, qui ne se donnera un Roi, qu'en assurant l'exercice de cette magistrature suprême sur un acte constitutionnel, par lequel [seul on peut mettre la France à l'abri des calamités révolutionnaires.

Il ne faut que lire avec attention l'histoire de cette Monarchie] pour se convaincre qu'elle est une de celles qui

n'ont jamais eû une constitution fixe. Il est donc au moins déplacé de repeter encore qu'elle en avait une depuis quatorze siècles.

On ne commence à connaître les communes, c'est à dire, les Bourgeois des Villes, que depuis Philippe le Bel; les trois ordres de l'état ne paraissent avoir réellement une existence politique que depuis Louis XI. Ces trois ordres n'ont eû cette existence que dans des Etats Generaux, vaine représentation, dépendante de la volonté des Rois, qui malgré sa faiblesse paraissait encore

suspecte à leur puissance arbitraire, vaine représentation qui avait cessé depuis l'époque de 1614.

On ne peut pas trouver le supplément de cette représentation dans douze corps isolés d'une vénale magistrature, dont l'unique fonction était de juger les procès de la Nation tant bien que mal; le Parlement de Paris, le plus considerable de ces corps, parce qu'il était celui de la capitale, ne peut être considéré relativement à la partie politique que comme un grêffe dans lequel

on enregistrait, de gré, ou de force,
la volonté des Rois.

L'établissement de cette magistrature
était si peu constitutionnel que Louis
xv. a supprimé sans obstacle et sans
secousse ces douze Parlements, à la
grande satisfaction du peuple, qui
espérait trouver dans ses successeurs
gagés une justice plus prompte et
gratuite.

Il n'y avait en France ni Constitution
politique ni code social, ni uniformité
entre les trente deux parties incohérentes

et inégales de l'Empire. Les droits du Monarque étaient fondés sur des usages contradictoires et toujours arbitraires, les droits des propriétaires sur des coutumes barbares et multipliées.

Il faut au moins profiter des malheurs de cette effrayante révolution pour assurer le sort avenir des Français sur une Constitution consentie par la liberté, et c'est ce que doit désirer pour sa propre sûreté le Roi que se donnera la Nation, quand elle mettra fin à cette longue et dévastative Anarchie.

Le Prince, au nom duquel on a publié la Déclaration que j'examine, doit avoir fait depuis trois ans des réflexions trop sérieuses pour tenir en 1795, en parlant aux Français, un langage qui eût été déplacé même en 1789, époque à laquelle on la croirait composée, si elle ne retraçait pas des faits postérieurs et même très récents.

Je suis persuadé que le Prince qu'on fait parler veut prendre Henry iv. pour son modèle, et ressusciter ses vertus. Mais Henry iv. n'a jamais été trois ans hors de France, le joiët

des cours étrangères, sans argent et sans forces. S'il se fût trouvé dans une situation aussi facheuse, il n'aurait parlé dans un écrit public ni de sa clémence ni de sa rigueur inexorable. Cet écrit n'est donc point du Prince auquel on l'attribue.

Voici son débüt.

« En vous privant d'un Roi qui n'a regné
 « que dans les fers, mais dont l'enfance
 « même vous promettait le digne succes-
 « seur du meilleur des Rois &c.

Il n'a pas regné, il a vegeté dans
 des fers indignes. Une enfance aban-



donnée tant au moral qu'au phisique,
 ou plutôt emprisonnée par des monstres
 ne pouvait point promettre le digne
 successeur du meilleur des Rois. Per-
 sonne ne lui eût enseigné l'art difficile
 de regner. L'école du malheur est
 sans doute la meilleure de toutes, mais
 elle ne produit rien seule sur une ame
 que l'ignorance absolue a rétrécie.

“ Cette funeste conformité entre les com-
 mencements de notre regne et du regne
 de Henry IV. nous est un nouvel enga-
 gement de le prendre pour modèle, et
 imitant d'abord sa noble franchise,
 notre ame toute entière va se développer
 à vos yeux.

Henry iv. changea de Religion pour monter sur le trône, et fit bien, il ne prêcha jamais les Français en style de missionnaire. Ce bon Prince était très franc, mais il eut la prudence de ne pas annoncer qu'il détruirait tout ce qu'il trouverait établi dès qu'il aurait *conquis* son royaume.

Il n'eut pas non plus l'imprudence d'attribuer les maux de la France à la colère de Dieu, car, 1°. Dieu ne se met jamais en colère. 2°. Dans le cas présent sa colère serait injuste et aveugle, le châtement porterait à faux,

puisque en France la vertu est opprimée
 et le crime est triomphant. Il ne faut
 jamais mêler le sacré avec le profane.
 Il ne faut pas faire une Homélie Sacer-
 dotale d'une Déclaration Royale.

« Vous vous livrés d'abord à des man-
 dataires infidèles, qui trahissant votre
 confiance et foulant aux pieds leurs
 serments préparèrent leur Rébellion
 contre le Roi.

Les premiers mandataires du peuple
 n'ont point foulé aux pieds leurs ser-
 ments. Au reste dans ce cahos révo-

lutionnaire, qui n'a pas fait des serments?
qui les a tenus?

"Il faut renoncer à la domination de ces
"Usurpateurs etc. — Il faut revenir à
"cette Religion sainte etc. — Il faut
"rétablir ce gouvernement, qui fut pendant
"quatorze siècles la gloire de la France,
"et les delices des Français etc.

Il faut. Style de loix, ou de capi-
tulation. Ou n'en est pas encore là.

"Tant de révolutions qui vous déchirent
"dépuis qu'il est renversé (le gouver-
"nement) ne vous ont-elles pas con-
"vaincus qu'il est le seul qui vous con-
"viennent?

Manvaise logique. Les révolutions ne peuvent qu'égarer, mais non pas convaincre de la bonté du gouvernement qui les a causées et souffertes.

“Elle (la Constitution)” existe aussi
 “ancienne que la Monarchie des Francs.
 “Elle est le fruit du génie, le chef d'œuvre
 “de la sagesse et le résultat de l'expé-
 “rience,

La Constitution des *Francs*, aussi ancienne que la Monarchie, malgré ce pompeux éloge, a donc existé quatorze siècles incognito.

“En composant de trois ordres distincts
“le corps du peuple Français, elle a
“gradué sur une exacte mesure l'échelle
“de subordination sans laquelle l'état
“social ne peut se maintenir: mais elle
“n'accorde à aucun de ces ordres aucun
“droit politique qui ne soit commun
“à tous.

Certainement la distinction des trois ordres attribuait aux deux premiers des droits politiques qui n'étaient pas communs au troisième. C'est là l'origine de la révolution.

Les détails qu'il donne des avantages de cette prétendue antique con-

stitution prouvent son insuffisance. De tout tems nos pères ont éprouvé les fléaux des guerres civiles, parcequ'il n'y avait ni contract politique, ni code civil. Cette *arche sainte*, ainsi qu'il l'appelle, était encore plus vermoulue que celle des Juifs. C'est le sort de toutes les *arches*. On veut lui *rendre sa pureté avec des mains téméraires qui n'osent y toucher*.

Toutes ces phrases ridicules sentent la pretraille, et ne conviennent pas dans ce siècle à l'homme qui désire régner sur un peuple éclairé et cor-

rompu, qu'il faut ramener à la vertu par la raison et qui rit des Capucines.

C'était avant la révolution qu'il fallait opposer une digue insurmontable à la fureur révolutionnaire. La révolution s'est faite avec les circonstances les plus funestes. Vouloir tout ramener à l'ancien système, c'est vouloir perpétuer la fureur révolutionnaire.

Cela est inconséquent, surtout quand on avoue que les abus ont marché à la suite de la gloire et de la prospérité,

*malgré le sceau de la sagesse que la main
du tems avait imprimé sur cette institu-
tion humaine.*

L'éloge de Louis xvi. qui est à la
suite de ce galimathias, est touchant,
parcequ'il est juste et vrai. Ce bon
Prince, que ses assassins peignent
comme un tyran, était vertueux, bon
citoyen, et il aimait sa Nation, qui un
jour rendra justice à sa mémoire, et
expiera le crime de sa mort, en punis-
sant ses meurtriers.

“Non seulement nous ne verrons pas des
“crimes dans de simples erreurs, mais

“les crimes même que de simples erreurs
“auront causés obtiendront grace à nos
“yeux.

Je ne releverai pas le pueril jeu de
môts des *erreurs* et des *crimes* dans un
ouvrage entièrement mal écrit; mais
comment ose-t-on proposer une amnistie
à un peuple vainqueur de toute l'Europe
et enivré de sa gloire? Cette proposi-
tion serait noble et placée, si cette
Déclaration était dictée de Versailles
par un Roi victorieux, environné de
deux cent mille hommes.

Comment propose-t-on aux Français de se jeter aux pieds du trône? C'est l'attitude de l'esclavage qui ne convient pas à un Peuple triomphateur. Un trône qui a *des pieds* ne porte pas sur une bâte bien solide. Non, l'Armée Française *n'expiera point sa gloire aux pieds de son Roy.* Ses victoires ne sont pas des *fautes*, et sa genereuse résistance contre toute l'Europe coalisée pour demembrer la France n'est pas une *erreur*.

“ Dans cette séance à jamais horrible, où
 “ des sujets eurent l'audace de juger leur

“Roi, tous les Députés qui participèrent
“au jugement en furent les complices. Nous
“aimons à croire néanmoins que ceux
“dont le suffrage voulut détourner le
“fer parricide de sa tête sacrée, ne se
“mêlèrent parmi les assassins que dans le
“desir de la sauver, et le motif pourra
“solliciter leur pardon.

Comment ose-t-on faire dire au
Prince qu’il pourra se laisser flechir par
ce motif qui sollicite le pardon des
députés, qui, le poignard sur la gorge,
ont eû le courage de voter en faveur du
respectable et malheureux Louis XVI,
qui meritent des éloges et des récom-

pensés. La reconnaissance aurait dû effacer cette phrase.

Dans l'examen impartial de cet écrit pseudonyme, je dois donner un juste éloge à cette phrase digne du chef de la maison royale de France.

“ Et si dans les jours de deuil et de crimes
 “ la providence nous reservait successivement
 “ un sort funeste, vous verriez le sceptre
 “ passer jusqu'au dernier de nous, sans vous
 “ apercevoir que l'autorité Royale eût changé
 “ de dépositaire.

Mais cette phrase très noble est suivie d'une autre phrase que son obscurité rend très extraordinaire.

C

“Les Français qui sont restés parmi leurs
“compatriotes pour leurs donner l'exemple
“d'une fidélité à toute épreuve, ne sçauront
“que plaindre ceux qui n'auront pas sçu
“les imiter.

Il semble que le Prince blâme ceux
des Français qui n'ont pas imité ceux
qui sont restés parmi leurs compatriotes.
Il doit en ce cas blâmer aussi ceux
qui ne sont pas revenus sur l'invitation,
sur l'ordre du Roi. Il est certain que
si tout le monde fût resté à son poste,
la révolution n'eût pas pris le cours
atroce qu'elle a suivi. On eût évité la
guerre étrangère.

"Nos cours de magistrature . . . inacces-
 "sibles aux passions que leur devoir est
 "de réprimer, elles ameneront par une
 "fermeté impartiale l'effet des sentiments
 "que la clémence nous inspire.

Cela signifie que les Parlements en-
 registreront les lettres de grace. Mais
 pour assurer l'effet des sentiments que
 la clémence inspirera au Roi, il n'a pas
 besoin d'employer la fermeté impartiale
 des cours de magistrature. Leur inter-
 vention serait contradictoire, ou avec
 leur intégrité judiciaire, ou avec cette
 clémence.

Voici un mot très beau que tout Français doit retenir, et s'appliquer.

“Qui oserait se venger quand le Roi par-
“donne?”

Lisés ce qui le suit.

“Mais la clémence qui signalera les
“premiers jours de notre regne sera in-
“séparable de la fermeté etc.

Cette phrase détruit tout l'effet du mot qui la précède, elle change la déclaration en manifeste, elle exige l'appui d'une armée victorieuse, sans quoi tout manifeste devient ridicule,

comme on l'a déjà vû dans le cours de
cette révolution.

Les réflexions suivantes sur les
dangers, les travaux et les peines qui
entourent ce trône ensanglanté sont
très sages, il y a de la sensibilité et
du courage dans tout ce qui est dit à ce
sujet, ainsi que dans l'espoir fondé
sur le caractère de la Nation Française.
Si la déclaration était écrite toute
entière de ce style et dans cet esprit,
elle produirait un grand effet, parce
qu'elle serait digne du Prince qui la
publie et du peuple au quel il l'adresse.

On y dit aux Royalistes de la Vendée,

“vous, dont les mains triomphantes et
 “pures ont entreteñu au sein de la France
 “le flambeau de la foi et le feu sacré de
 “l'honneur.

Les mains des Royalistes de la
 Vendée et des Chouans ne sont ni triom-
 phantes ni pures. Ils pillent et massa-
 crent comme les républicains. Ils ont
 déjà fait une fois la paix en reconnais-
 sant la République, et il paraît déplacé
 de les exhorter à prolonger les horreurs
 de la guerre civile, qui ne peut que
 rendre irréparables les calamités de la
 patrie.

Cette affreuse guerre, suscitée dans l'intérieur par l'odieux machiavelisme des ennemis de la France, soutenue par une poignée d'hommes aveuglés et trompés a occasionné la proscription de la noblesse, les massacres de bataillons entiers d'émigrés livrés dans les places conquises par leurs lâches alliés à la vengeance de leurs Compatriotes, sacrifiés à Toulon, dans les colonies et surtout à Quiberon, et toujours courant à leur perte avec une confiance toujours trahie.



Voilà ce dont doit gémir principalement le légitime prétendant au trône des Français, et s'il n'est pas en son pouvoir de détourner ce fléau, il ne doit pas au moins exciter ses fidèles partisans à courir à leur perte certaine, en aggravant les calamités et les crimes de la France.

Le grand malheur de Louis XVIII. est d'avoir une cour avant d'avoir un Royaume. Les courtisans qui l'entourent n'ont rien oublié, et n'ont rien appris. Occupés continuellement de leurs anciennes prétentions, ne voyant leur

malheur actuel que comme un orage passager, ils cherchent comme autrefois à se supplanter dans la faveur du Prince, ils se partagent d'avance les dépouilles de leurs ennemis et même de leurs amis; aucun d'eux ne s'est corrigé de cette avidité égoïste, de cette activité d'intrigues si dangereuse pour leurs maîtres, toujours dupes et victimes des sottises de leurs entours.

Aucun d'eux ne serait d'assès bonne foi pour dire la vérité à ce Prince, qui un jour, mais trop tard sans doute, reconnaitra que les meilleurs avis lui

viennent de ceux qui cherchent le moins à l'approcher, et contre lesquels ses courtisans lui inspirent les plus forts préjugés.

Ces hommes dangereux lui peindront comme un crime de lèse Majesté cet Examen impartial d'un écrit que je voudrais n'avoir jamais lû, sur tout sous le nom Auguste, dont on l'a souscrit imprudemment, si ce n'est pas par malice.

Je souhaite avec autant d'ardeur qu'eux mêmes que ce Prince qu'ils obsèdent porte un jour la couronne de ses

ancêtres: mais il ne peut y parvenir qu'en se regardant comme le premier enfant de la patrie pour mériter d'en devenir le père. La force ne peut ni l'élever, ni le soutenir sur le trône abattu par l'Anarchie, que l'amour des Français peut seul reléver. Il doit éviter d'être l'instrument passif des ennemis de la France, le jouët de ses propres courtisans et un objet de terreur ou de haine pour la Nation qui doit le rappeler.

C'est dans les bras de sa patrie qu'il doit se jeter. Il doit éviter de *faire* le Roi avant de l'être, et de parler de sa

clémence et de sa justice, avant de pouvoir exercer l'une et l'autre de ces vertus Royales.

Son droit héréditaire est un malheur de plus, si la volonté générale ne le sanctionne pas. Si la couronne devenait le prix du sang, son regne serait un fléau insupportable pour sa Nation, et un danger perpetuel pour lui même. Une faction Républicaine agiterait continuellement l'Empire; la banqueroute, la guerre civile, la famine dévoreraient sa patrie; le *Terrorisme* serait sur le trône, et la révolte toujours renaissante

terminerait ce rêve sanglant par une révolution encore plus hideuse.

Mais quelques secours étrangers qu'ait ce Prince pour conquérir son Royaume, il ne peut plus réussir dans cette téméraire entreprise. La guerre de la Vendée, la catastrophe de Quiberon n'ont servi qu'à enraciner d'avantage le Republicanisme anarchique et l'aversion pour le nom de Roi.

Une grande partie de cette noblesse infortunée que des circulaires perfides et coupables ont arrachés à leurs foyers,

à leurs emplois, à leurs familles, pour porter les armes contre leur patrie sous des drapeaux étrangers, n'a recueilli que la mort et l'opprobre pour prix de son dévouement et de ses sacrifices.

Le reste est menacé d'être encore la victime de combinaisons imprudentes ou perfides. Voilà où conduit cette persévérance aveugle à distinguer les citoyens Français en trois ordres, qu'on veut reléver encore dans une Déclaration dictée par le fanatisme substitué à la raison, par la morgue remplaçant la dignité, Déclaration qui serait un crime

contre la patrie de la part du Prince à
qui on l'attribue, et qui certainement
la désavouera.

Non: cette pièce informe ne peut pas
être du prétendant légitime à la couronne
de France, qui n'est pas encore Roi, et
qui ne peut, et ne doit l'être que par
le consentement et l'amour d'une
Nation triomphante et libre, préparée
par les crimes de ses tyrans à reprendre
toutes ses vertus, dès que la raison et
la Philosophie s'asseoieront sur le
trône.

Personne ne souhaite plus sincèrement que moi que ce Prince, que sa naissance y appelle, remplisse le vœu ardent de tout bon Français pour sa sûreté et son bonheur, et surtout pour la félicité et la gloire de notre commune patrie.

Dumouriez.





22 $\frac{14}{49}$ 12

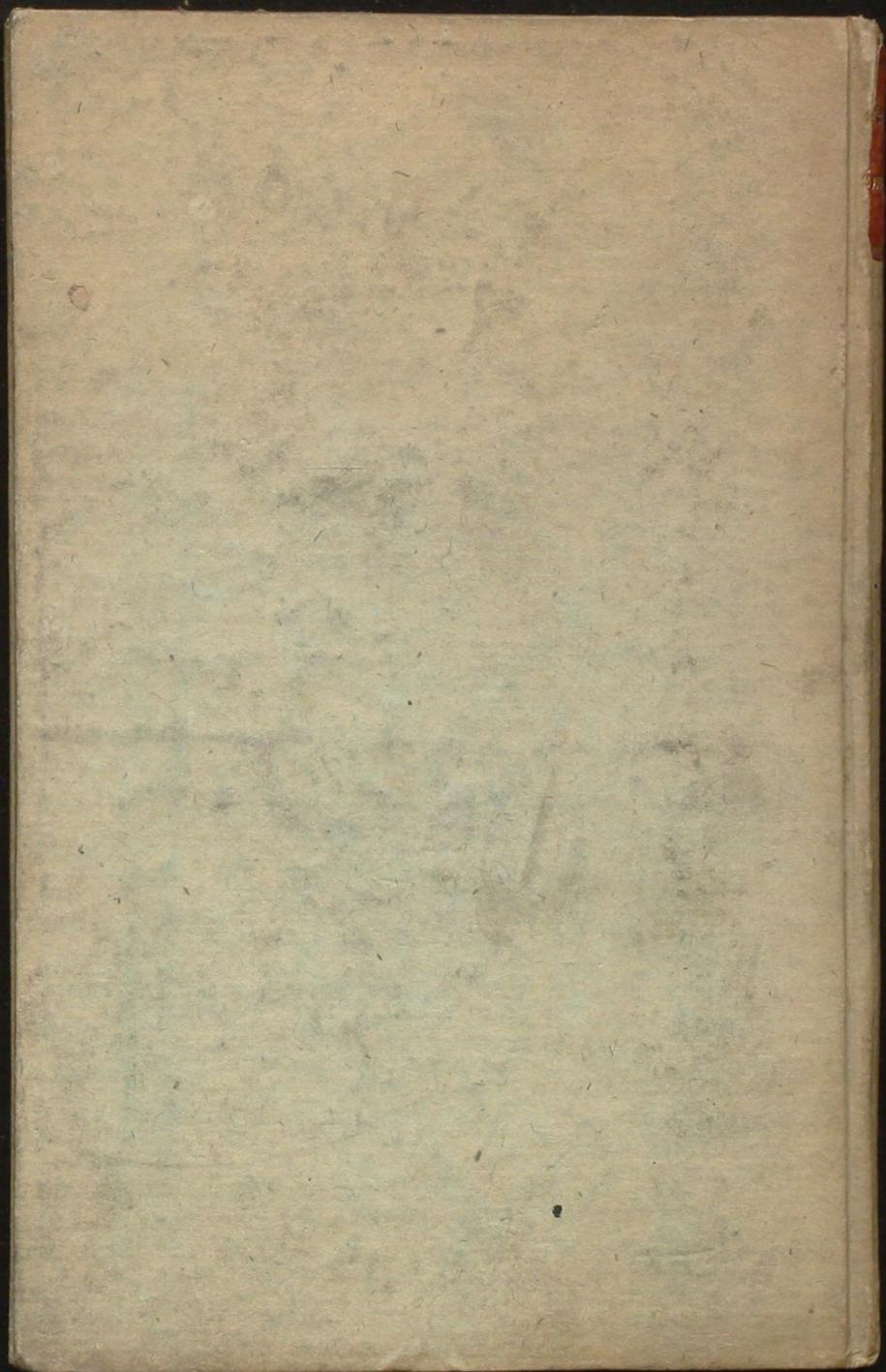
MD 18

ULB Halle

3

007 200 803





Inches 1 2 3 4 5 6 7 8
Centimetres 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19

Farbkarte #13

B.I.G.

Blue	Cyan	Green	Yellow	Red	Magenta	White	3/Color	Black
Light Blue	Light Cyan	Light Green	Light Yellow	Light Red	Light Magenta	White	Light Grey	Light Grey
Dark Blue	Dark Cyan	Dark Green	Dark Yellow	Dark Red	Dark Magenta	White	Dark Purple	Black

VIII.

erque,

det.

flure,

